

Syndicat des Forestiers privés du Calvados et de la Manche

Compte rendu de l'assemblée générale du 1er avril 2017

Personnalités présentes à cette assemblée :

BAMAS Gérard Président de la Fédération des Chasseurs de la Manche,
JANNERAT Pierre André Vice-Président de la Fédération des Chasseurs du Calvados
MORVAN Xavier Directeur CRPF de NORMANDIE avec Cristel JOSEPH et Nicolas LORIQUE
LECLERCQ Jean-Marie Directeur de PROFESSIONSBOIS
JOSEPH Vincent Représentant des Gestionnaires Forestiers

Après avoir constaté que le quorum était atteint, le président ouvre l'Assemblée Générale.

PARTIE STATUTAIRE

1. RAPPORT MORAL DU PRESIDENT

Mesdames Messieurs, chers adhérents,

Par essence, un rapport moral est un résumé du travail de l'équipe qui œuvre pour notre syndicat et, si possible une projection dans l'avenir.

Pour ce qui est de l'activité, elle foisonne, je veux dire par là qu'elle est de plus en plus importante au fil des années. Pour vous en donner une idée, je vais vous les exposer rapidement et les administrateurs présents pourront parler des actions dont ils se sont occupés plus particulièrement.

Au plan **national**, au nom de votre syndicat, j'ai participé à l'information lors de la cop 21 au Bourget et au forum organisé par notre fédération FRANSYLVA. Le support de FRANSYLVA est primordial. Nous communiquons toute l'année sur les sujets d'actualité par des échanges bilatéraux, tant sur ceux qui nous préoccupent que sur les activités de notre fédération, informations qui vous sont transmises par le canal des 15 « le saviez-vous ? » de l'année 2016 et par nos deux flashs écrits annuels.

Cette année se solde aussi par des actions **régionales** : union régionale , CRFB, interprofession PROFESSIONSBOIS et **locales** sur Natura 2000, bois et forêts de Normandie, CRPF prim@bois, , chasse, CDPENAF commission des sites, permanences, réponses aux questions des forestiers, gestion du syndicat, ou liaison avec la propriété rurale ou les syndicats agricoles nous oeuvrons pour défendre vos intérêts quand nous participons aux travaux de la réunification de la Normandie ou aux travaux de la commission régionale de la forêt et du bois dont dépendront les aides financières et l'organisation de la filière bois régionale. Vous l'avez compris, nous devons être partout où notre présence est nécessaire pour la défense de notre profession. Celui qui est absent a toujours tort.

Vous aurez également intégré que le président ne peut être omniprésent : le rôle des administrateurs est donc de plus en plus important car ils sont proches de vous et nous avons besoin des compétences de tous. Leur formation à l'environnement forestier est indispensable. Notre fédération y pourvoit en organisant des sessions de formation dispensées à Paris.

Vous trouverez ci joint la liste des administrateurs avec leur localisation et leur adresse. Ils sont vos interlocuteurs près de chez vous et c'est très important car chacun connaît sa petite région mieux que quiconque. Ils nous représentent localement pour l'aménagement du territoire SCOT, PLU, PLUI et pour Natura 2000.

Au CRPF c'est LR de LESQUEN avec pour suppléante Marie-Paule LECERF dans le 14, Philippe BOCQUET avec pour suppléant Aimeric de BEAUVILLE pour la 50.

A la Commission Régionale Forêt Bois, nous trouvons votre serviteur et Marc LEMARCHAND qui siège aussi à la nouvelle commission régionale pour l'équilibre forêt-gibier.

La chasse est traitée localement dans le 14 par Marc LEMARCHAND, Michel de GASSARD et moi, plus un groupe de correspondants locaux, tout comme dans la 50 avec Jean François JACQUET, Philippe BOCQUET et Christian de THIEULLOY.

La Commission Départementale pour la Protection des Espaces Agricoles et Forestiers est l'affaire de LR de LESQUEN dans le 14 et de Christian de THIEULLOY dans la 50.

Philippe BOCQUET préside le CETEF Normandie sud et le FOGEFOR essentiel pour la formation des jeunes et des nouveaux propriétaires forestiers.

Marie Paule LECERF assure nos comptes rendus de réunions et nos actions de promotion et communication où participent aussi Bernard MOREUL, Marc LEMARCHAND. Elle fait aussi le lien avec la propriété rurale dans le 14 avec Loïc de CONIAC dans la 50.

Claude de SANDERVAL assure la tâche primordiale de trésorier et c'est aussi un pilier de notre syndicat

Après l'appel de l'an dernier, les nouveaux arrivants sont aussi mis à contribution puisque Guillaume de MEZERAC à assuré les réunions sur la fiscalité forestière le 25 avril pour le Calvados et le 02 mai pour la Manche.

Au surplus, il n'est pas besoin d'être administrateur pour participer ; c'est pourquoi, en fin d'année, nous vous interrogerons à nouveau sur votre situation car il se peut que vos compétences acquises dans votre vie professionnelle nous soient utiles.

Voyez, chacun peut apporter sa pierre à l'édifice par son action, par ses idées, par son savoir !

Pour l'avenir, nous aurons besoin d'une personne qualifiée dans l'usage d'internet en communication pour améliorer nos performances ; S'il y a des jeunes...à bon entendeur.

Venons-en maintenant au contexte socio- économique ; là, je suis plus nuancé.

Pour ce qui est de la réunification normande et ce qu'elle implique, nos interlocuteurs ne sont pas forestiers et parmi les élus, nous ne sentons pas vibrer un élan particulier pour la forêt surtout s'il est question de finance. Les agriculteurs, eux se font entendre et ont de réels besoins tandis que les forestiers sont timides. Il nous faut donc être très présents car **Les financements** de la filière sont gérés maintenant par la Région **sont toujours disponibles** pour les deux postes majeurs que sont la voirie et le reboisement des peuplements pauvres ou sans avenir, à ceci près que les dossiers sont compliqués, la gestion en est lourde et longue. Devant cet état de fait, dans bien des cas, les gestionnaires hésitent à conseiller de les utiliser et nos responsables élus de la Région en tirent argument pour nous retirer des crédits !

Considérons aussi que la Région ne souhaite qu'un seul interlocuteur pour toute la filière bois ; dans cette hypothèse, l'interprofession à laquelle nous adhérons aura certainement un grand rôle à jouer.

Il n'empêche, le bois se vend, et même très bien, en ce que concerne le chêne, mais la dynamique a du mal à s'installer dans l'esprit des propriétaires! Aurons-nous assez de demandeurs pour les crédits que nous défendons ? Tel est le dilemme au moment où se décident l'enveloppe et la répartition des financements de la filière bois.

Il faut donc faire savoir à tous les forestiers privés que nous travaillons pour eux ; c'est une certitude : les forestiers doivent communiquer et se regrouper s'ils veulent peser dans les décisions. Soyez nombreux à nous soutenir !

« L'union fait la force » !

Le rapport moral a été approuvé à l'unanimité.

2. RAPPORT FINANCIER exposé par le trésorier Mr Claude de Sanderval

Résultats :

Le compte d'exploitation de l'année 2016 s'élève à 38 721 € en dépenses contre 35 753 € en recettes ; il est bénéficiaire de 2 079 €.

Son analyse : **NATURE DES DEPENSES**

Dépenses de structures (assurance RC + fédération) : 36%

Représentations (bénévoles), actions et promotions : 34%

Frais de gestion, secrétariat : 30%

NATURE DES RECETTES

Les comptes, commencent par les **cotisations de nos adhérents** ; ce sont nos seules recettes, avec quelques placements judicieux de notre trésorerie

Dans La Manche et le Calvados, le syndicat progresse :

C'est maintenant plus facile de dire

- plus de 300 membres
- et plus de 50% des PSG !

mais nous pouvons continuer à nous renforcer et à grandir : n'hésitez pas à en parler autour de vous !

Le rapport financier a été approuvé à l'unanimité.

3. FIXATION DE LA COTISATION 2017

Compte tenu du résultat constaté, le trésorier et le président proposent de conserver la même cotisation pour l'an prochain, à savoir :

Moins de 14 ha : 31 €

Plus de 14 ha :

8€ + 1,63€/ha jusqu'à 200ha + 1,35€/ha de 200 à 500ha + 1,13€/ha au-delà de 500ha

Le montant de la cotisation 2017 a été approuvé à l'unanimité.

4. ÉLECTIONS DES ADMINISTRATEURS

Quart sortant :

- Mr Philippe BOCQUET
- Mr Christian de THIEULLOY
- Mr Jean-François JACQUET

Candidats :

- Mme Isabelle JEANNERAT
- Mr Guillaume de MEZERAC
- Mr Bertrand de VERDUN

Après consultation de l'assemblée, les trois administrateurs et les trois candidats sont élus à l'unanimité.

Le président rappelle que notre assurance responsabilité civile n'est pas immuable et que la prime que nous payons est à placer en regard de l'accidentologie constatée. Or, ces dernières années, les tempêtes et les coups de vent que nous avons subis ajoutés au fait que la hauteur des arbres augmente d'année en année, tous ces facteurs font que des chutes d'arbres sont plus fréquentes. Il convient donc que chacun soit conscient que les bordures proches des chemins et des lignes électriques soient exploitées régulièrement. Si besoin est, le crpf est prêt à accorder les autorisations de coupes nécessaires.

1 - Intervention de Jean-François JACQUET Administrateur du Syndicat Président du Groupement d'Intérêt Cynégétique COTENTIN

2 -

Suite aux élections dans les Fédérations des chasseurs, certains forestiers se sont émus de la faible participation des propriétaires de terrains chassables, en particulier des forestiers. Il est vrai que moins de 10% des électeurs sont des propriétaires et que les chasseurs l'emportent au point certains équilibres sont rompus, au point que la possibilité d'application de la loi Verdeille est un risque possible. Cette loi permet au préfet d'instaurer des associations de chasse obligatoires dans chaque commune et permet ainsi aux chasseurs d'aller partout ; seuls peuvent se retirer les propriétaires de plus de 20 ha d'un seul tenant.

Une clarification du mode de scrutin a donc été nécessaire et une action de sensibilisation des propriétaires forestiers et fonciers entreprise en constituant un dossier explicatif et une méthode à suivre pour pouvoir voter ou se faire représenter.

Mr Gérard BAMAS a été invité à s'exprimer. Il a fait état de la situation et, en ce qui concerne l'avenir, il a fait part de l'élection d'un nouveau président des chasseurs au plan national. De ce fait, une nouvelle politique est prônée avec des changements importants dans les modes d'élections des administrateurs des fédérations départementales.

En ce qui concerne le Calvados, Mr Pierre André JANNERAT, Vice-Président de la Fédération des Chasseurs du Calvados, fait le point sur le recours engagé et précise que, jusqu'à décision de justice sur le fond, c'est l'ancien conseil d'administration qui est chargé de gérer la fédération du Calvados.

Pour conclure sur ce sujet, il est rappelé par les intervenants que chaque propriétaire forestier doit veiller à se réserver le droit de demander à la fédération le plan de chasse pour les espèces qui y sont réglementairement soumises (cerf et chevreuil).

Daniel DUYCK rappelle que la loi d'avenir a créé une commission régionale dont la mission est de fixer les orientations de prélèvement dans les départements afin de concilier la gestion des forêts et celle de la faune, à l'image de ce qui se fait déjà dans le Calvados pour le cerf dans le massif de Balleroy Cerisy et les bois voisins. La pratique de cette concertation est nécessaire, surtout en limite de département car entre le Calvados et la Manche, les schémas de gestion cynégétiques sont différents. Il est prévu que la commission « Balleroy » s'étende à la Manche pour essayer de concilier des pratiques différentes.

3 - Intervention de Nicolas LORIQUE, ingénieur du CRPF, délégué pour la Normandie sur les actions ADEME.

Des appels à projets ont été lancés par l'ADEME pour favoriser la mobilisation du bois énergie dans peuplements pauvres et dans les peuplements feuillus à éclaircir.

Initiés dans le pays d'Auge avec PRIM@BOIS, ces programmes s'étendent aujourd'hui à la quasi-totalité des zones forestières du Calvados et de la Manche. Des informations complémentaires sont données dans les « le saviez-vous ? ».

Ils permettent d'avoir des diagnostics et une aide financière pour mener à bien des opérations d'éclaircie, d'exploitation de taillis et peuplements pauvres, de cloisonnement, d'équipement routier et de reboisement.

4 - Questions diverses

• **Certiphyto**

Depuis le 26 novembre 2015, pour acheter et utiliser n'importe quel produit par vous-même en forêt comme en agriculture, (phytocide, insecticide, répulsif...) vous devrez être titulaire d'un certificat d'aptitude délivré après deux jours de formation.

Une première session a été organisée à CAEN par votre syndicat en février 2015, une seconde fin 2016.

Une autre sera organisée au début 2017.

- **Fiscalité forestière 2017** : Votre syndicat va organiser deux réunions sur la fiscalité :
 - **Dans le Calvados, le 25 avril 2017 à 9h 45** à la salle de la Fédération des Chasseurs Rue des Compagnons à CAEN
 - **Dans la Manche, le 02 mai 2017 à 14h15** à la salle de la Fédération des Chasseurs, 31 rue des Aumônes SAINT ROMPHAIRE 50750 BOURGVALLEES
- **Infos :**
 - Bilan santé des forêts : peu de choses nouvelles cette année mis à part la Chalarose du frêne qui progresse. (voir : santé des forêts 2016)

VISITE DE L'APRÈS-MIDI

Marie Laure et Michel HERISSAY nous ont accueillis en forêt de la LUCERNE d'OUTREMER sous la conduite de **Cristel JOSEPH** du CRPF. Ils nous ont présenté des peuplements de châtaigniers à éclaircir et fait part de la manière dont ils ont reconstitué leurs peuplements après les tempêtes de 1999 et de leurs projets de gestion. Quelques débats aussi très instructifs sur l'éclaircie, la qualité des bois et leur destination ont été suivis du pot de l'amitié.

Merci à tous de cette excellente journée.

